

[LUM#23] Inondations : les assureurs submergés

15.7.2026 - | Université de Montpellier

Avec l'augmentation des épisodes de pluies intenses, les inondations se feront de plus en plus fréquentes. Et les factures de plus en plus lourdes pour les assureurs, dont les fonds d'indemnisation ne sont pas sans fond.

[Ecoutez cet article en podcast sur votre plateforme préférée](#)

Octobre 2024. Il pleut sur la région de Valence, en Espagne. Des pluies diluviennes, avec un record absolu de 179 mm par heure, qui provoquent des inondations meurtrières et engendrent une facture abyssale : le seul coût de la reconstruction est estimé à 31,4 milliards d'euros. Un événement extrême qui se fera de moins en moins rare à la faveur du réchauffement climatique. *« Plus la température grimpe, plus les pluies intenses augmentent dans de nombreuses régions, nous aurons donc de plus en plus d'épisodes de ce type »*, explique Yves Tramblay, hydrologue au laboratoire Espace-Dev qui a contribué au 6^e rapport du GIEC et collabore avec tous les acteurs concernés par ces enjeux.

Et la France n'est pas à l'abri d'une telle facture : *« si l'on imagine des inondations à Marseille comparables à celles de Valence, le coût est estimé entre 3,2 et 3,9 milliards d'euros par la caisse centrale de réassurance »*, précise le chercheur. Car une fois le niveau d'eau redescendu, vient l'heure des comptes. Et comme pour tout sinistre, c'est là qu'entrent en jeu les assureurs.

Sinistralité

« D'ailleurs les assureurs ont commencé à se préoccuper des effets du climat sur les risques naturels même avant la création du Giec comme en témoigne le rapport du réassureur Munich Re en 1973 qui déjà soulignait le besoin d'améliorer les connaissances sur les impacts du changement climatique sur les crues », souligne Yves Tramblay. Et ce qui préoccupe les assureurs aujourd'hui, c'est la sinistralité, un terme qui désigne les montants payés par une compagnie pour des sinistres, comparés aux primes encaissées.

D'après la Caisse centrale de réassurance, « l'assureur des assureurs » qui intervient dans l'indemnisation des catastrophes naturelles, depuis 1982 les inondations représentent 49% de la sinistralité cumulée, soit 30,2 milliards d'euros. Pour la seule année 2024, le coût global des dommages assurés se situe entre 1,2 et 1,35 milliards d'euros. *« La possibilité d'assurer les biens n'est pas infinie, à ce rythme certains endroits vont devenir inassurables »*, met en garde Yves Tramblay. Début 2025, l'association des maires de France tirait d'ailleurs la sonnette d'alarme car 1500 communes n'arrivent pas à s'assurer ou font face à des tarifs exorbitants de la part des assureurs (France bleu, 21/01/2025).

Aléa climatique

D'après les estimations de la CCR pour les inondations, la hausse des dommages due à l'aléa climatique serait comprise entre 6% et 19% d'ici 2050 selon le scénario du Giec. Un phénomène qui n'est pas réservé au pourtour méditerranéen : *« d'après nos scénarios, à l'horizon 2050 et surtout 2100 le risque augmente plus fortement dans le Nord du pays que dans le Sud »*, explique Yves

Tramblay qui a coordonné en 2024 le rapport Explore 2 sur les scénarios extrêmes hydrologiques en France hexagonale. Une évolution déjà palpable comme en témoignent les inondations qui ont touché le Nord de la France en 2023 et dont les dégâts se montent à 262 millions d'euros.

A l'aune de ces projections, le chercheur insiste sur la nécessité de limiter nos émissions de gaz à effet de serre. « *Il ne faut pas se contenter de réfléchir à des stratégies d'adaptation, il faut aussi prévenir ce risque en faisant tout pour atténuer le réchauffement climatique, et chaque degré compte pour tenter de limiter la gravité de ces aléas hydro climatiques* ». Au risque de finir les pieds dans l'eau.

<https://www.umontpellier.fr/articles/lum23-inondations-les-assureurs-submerges>